

# Compte rendu d'Assemblée Générale Ordinaire

## Association Compagnie des Archers Mâconnais

Adresse : Rue Léo Lagrange, Complexe sportif Jean BURNICHON, Stade de Champlevert - 71000  
MACON

Rédigé à Mâcon, le 11/02/2017

### Procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire en date du 13 Janvier 2017

Le 13 janvier 2017, les membres de l'association se sont réunis en assemblée générale ordinaire à 19H10 sur convocation écrite adressée par courriel ou courrier postal en date du 02 décembre 2016. L'assemblée est présidée par M. Gérard CHAMPION, assisté de Mme BOURG Agnès, en sa qualité de secrétaire de l'association.

Il a été établi une feuille de présence qui a été signée par tous les membres présents et qui demeure annexée au présent procès-verbal original.

Ladite feuille de présence permet de constater que 42 membres de l'association sur 61 votants (soit 68,85%) sont présents ou représentés (33 présents/9 représentés). En conséquence, le quorum (25% des membres électeurs, soit 16) est atteint et l'assemblée peut valablement délibérer sur l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire suivant :

*1 Rapport d'activités présentée par la secrétaire et approbation*

*2 Rapport moral présenté par le Président et approbation*

*3 Rapport de la Commission Sportive, présentation des résultats sportifs et approbation sur les objectifs de l'Association*

*4 Rapport financier présenté par le Trésorier*

.....Présentation du tarif des licences 2017/2018 et vote

.....Approbation des comptes de l'exercice du 1 janvier 2016 au 31/12/2016

.....Approbation du budget prévisionnel de l'exercice 2017

.....Approbation du tarif des licences 2017/2018

*5 Questions diverses*

#### **Allocution de bienvenue :**

M. Gérard CHAMPION, président de l'association, ouvre la séance et remercie les membres présents d'avoir bien voulu assister à cette assemblée générale. Il salue tout particulièrement la présence de M. Stéphane COULOMB Adjoint au Maire, chargé des relations avec les associations sportives, de la Ville de Mâcon, M. Vincent MARICHY (Vice-Président du Comité Départemental 71 de tir à l'arc), et M. PAYEBIEN Conseiller municipal en charge du sport, M. MILAN Gérard, excusé représentant du Comité Départemental 71 handisport, M. MOLIARD Michel représentant de l'O.M.S, M. ACCARY Président du Conseil Départemental, M. HARDUIN-AUBERVILLE Président du Comité Régional de Bourgogne handisport, M. MARECHAL Président du CDSA 71.

## **1 - Rapport d'activité présenté par Gérard CHAMPION, Président**

Le Président projette et donne lecture du rapport d'activité pour l'exercice écoulé (voir Pièce jointe 1)

### **Vote du rapport d'activité**

Après discussion et constatant que tous les orateurs et personnes présentes ou représentées ont pu s'exprimer, M. Gérard CHAMPION met aux voix le rapport d'activité qui vient d'être présenté.

**Le rapport d'activité est adopté à l'unanimité, (pour ce rapport comme pour ceux qui vont suivre, l'adoption nécessite la majorité simple des présents ou représentés, soit 21 voix).**

## **2 - Rapport moral présenté par Gérard Champion, président**

Le président donne ensuite lecture de son rapport moral pour l'exercice écoulé (voir Pièce jointe 2)

### **Vote du rapport moral**

Après discussion et constatant que tous les orateurs ont pu s'exprimer, M. Gérard CHAMPION met aux voix le rapport qu'il vient de présenter.

**Celui-ci est adopté à l'unanimité par 42 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions**

## **3-Rapport de la Commission Sportive et présentation des résultats sportifs présenté par M. GARNIER Olivier,**

Olivier GARNIER fait lecture du rapport de la commission sportive (voir pièce jointe 3) et fait lecture des résultats pour la saison 2015/2016

Il est souligné l'évolution de la représentation des archers sur les compétitions FITA, et les excellents résultats de l'équipe féminine FITA qui après avoir été 1<sup>ère</sup> de leur poule en finale des Divisions Régionales accèdent à la DIVISION 2.

Il est présenté et commenté le tableau récapitulatif des podiums et championnats, mettant en évidence la progression constante de nos archers dans les diverses disciplines et une évolution faible mais constante des participants aux concours.

## **4 - Rapports financiers présentés par Christine COLLADO-VIVAZ, trésorière**

### **a- Approbation des comptes**

Mme COLLODO-VIVAZ Christine, trésorière, donne lecture de son rapport sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016. Elle informe l'assemblée que le compte de résultat fait apparaître un résultat positif (voir Pièce jointe N°4) et en donne les commentaires et explications.

## **Vote sur l'approbation des comptes**

Après discussion et constatant que tous les orateurs ont pu s'exprimer, M. Gérard CHAMPION met aux voix le rapport présenté.

**Celui-ci est adopté à l'unanimité par 42 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions**

## **b- Budget prévisionnel**

Mme COLLODO-VIVAZ Christine, trésorière, donne lecture de son budget prévisionnel (voir Pièce jointe N°5)

### **Vote sur le budget prévisionnel**

Après discussion et indications sur le contenu principal des postes de dépenses et de recettes en fonction des priorités d'activité de la Compagnie, des explications sur l'évolution des postes du budget au regard de l'évolution de la Compagnie et constatant que tous les orateurs ont pu s'exprimer, M. Gérard CHAMPION met aux voix le rapport présenté.

**Celui-ci est adopté à l'unanimité par 42 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions**

## **c- Présentation du tarif des licences 2017/2018**

La parole est donnée à la trésorière Mme COLLADO-VIVAZ.

En préambule à cette présentation et à ce vote, il est expliqué que les cotisations se composent d'une part intégrant la valeur des sommes à reverser à la FFTA, au CD71 et Comité Régional BOURGOGNE France COMTE (CR BFC), sommes qui nous sont imposées, et d'autre part, la valeur de la part revenant à la Compagnie, somme que nous pouvons adapter à nos besoins. C'est sur cette valeur que porte véritablement l'accord de l'Assemblée Générale.

Le montant total de chaque licence sera reporté sur le site.

Après discussion et constatant que tous les orateurs ont pu s'exprimer, M. Gérard CHAMPION met aux voix la grille de tarification des licences pour l'exercice 2017/2018.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité par 42 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions**

## **5-Questions diverses**

Il n'est pas évoqué de questions diverses.

Les points de l'ordre du jour étant épuisés, parole est donnée aux invités

## **6-Invités**

Mot de Monsieur Stéphane COULOMB pour la Mairie

Mot de Monsieur Vincent MARICHY pour le Comité Départemental de tir à l'arc 71

## **7 - Clôture de l'assemblée générale ordinaire**

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole,  
M Gérard Champion déclare que la séance est close et levée à 20H4 heures.

Fait à Mâcon  
Le 10/02/2017

Le président

La secrétaire

13 JANVIER 2017